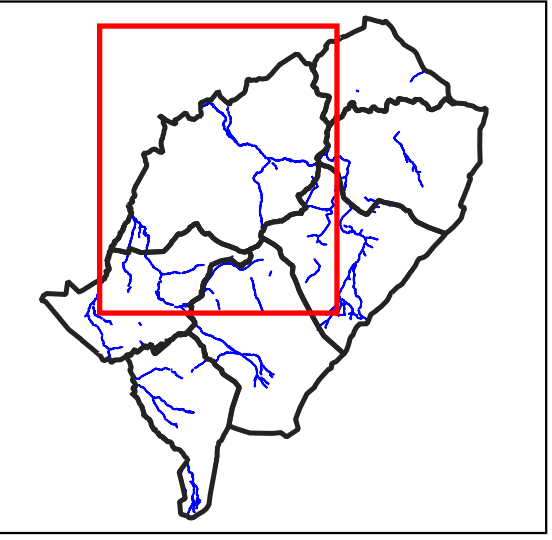


- Carte d'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales -
- Allinges -

Légende :

- Réseaux :
- Fossé (ajout Nicot IC)
 - Réseau d'eaux pluviales
 - Réseau unitaire
- Divers :
- Contour de la commune
 - Contour PLU
 - Zone humide
 - Sondage BRGM
 - Sondage
 - Bâtiments existants
 - Cimetière
 - Nouveaux bâtiments (ajout Nicot IC)
 - Réseau hydrographique
- Périmètre de protection de captages :
- Immédiat
 - Rapproché
 - Éloigné

Vue d'ensemble :

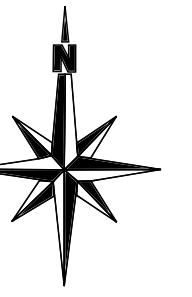


Date : Novembre 2024
Echelle : 1 / 6 500
Fichier : Ex_CCCL_CASIEP_nouvelles
couleurs_3.32
Dessin : M.GAILLARD



Aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales :

- Vert : Aptitude bonne à moyennement bonne à l'infiltration :
- > Infiltration obligatoire
 - > Débit de fuite autorisé ou non suivant la perméabilité (K) :
 - Infiltration totale (sans débit de fuite) si $K > 50$ mm/h
 - Infiltration partielle (Débit de fuite autorisé) si $10 < K < 50$ mm/h
- Orange : Aptitude à l'infiltration à confirmer (Etude de sol) :
- > L'infiltration doit être envisagée, mais doit être confirmée au permis de construire par une étude géopédologique à la parcelle.
 - si l'infiltration est possible, elle devient obligatoire : Dispositif d'infiltration avec ou sans débit de fuite (voir recommandation de la filière VERT).
 - si l'infiltration est impossible : Dispositif de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.
- Rouge : Aptitude mauvaise à l'infiltration (forte densité de l'urbanisation, risques naturels, périmètre de protection de captages, ...)
- > L'infiltration des eaux pluviales est interdite.
 - > Dispositifs de rétention étanche avec débit de fuite obligatoire.



0 250 500 m

